



Commune de Montrevel-en-Bresse  
Conseil municipal  
Séance du 29 JUILLET 2025

## Procès-verbal

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 juillet 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

**Membres présents à la séance** : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD – Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER – Jean-Pierre ROCHE - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON (à partir de 18 h 40) - Bertrand BREVET – Gaëlle DIMBERTON - Marie-Noëlle PRUDENT – Ludovic VINCENT

**Membres excusés avec un pouvoir** : Annie MIGNOT (Pouvoir à Jean-Jacques CHAVANNE) – Pascale CAVILLON (Pouvoir à Françoise ROUX, jusqu'à 18 h 40) - Mathilde VERNET (Pouvoir à Sébastien RIGAUDIER) – Nina ZACCAGNINO (Pouvoir à Christelle PERROUD)

**Membres excusés** : Christophe DESMARIS – Stéphanie LAURENCIN

**Membres absents** : Mireille GROSSELIN – Fabrice THOMASSON – Pierre-Yves RAVIER

**Membres présents à la séance** : 10 jusqu'à 18 h 40 – 11 à partir de 18 h 40

**Membres excusés avec un pouvoir** : 4 jusqu'à 18 h 40 – 3 à partir de 18 h 40

**Membres excusés** : 2

**Membres absents** : 3

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ROCHE

Le quorum est constaté. Lecture des pouvoirs.

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Pierre ROCHE

Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2025 à l'unanimité.

### **I - Information au Conseil municipal, questions diverses, avis**

#### **I-1. Information au Conseil municipal :**

Nouveau site web en ligne :

Monsieur le Maire informe les conseillers que le nouveau site internet communal est maintenant en ligne. Il offre une meilleure visibilité et une plus grande offre d'informations ainsi qu'un agenda des événements actualisé et de nouvelles rubriques telles que le parcours historique de Montrevel-en-Bresse.

Les associations ont la possibilité, *via* un formulaire de l'Office du tourisme, d'alimenter cet agenda ainsi que celui de Grand Bourg Agglomération ou de l'Office du tourisme.

Magazine municipal :

Le Maire présente le nouveau magazine municipal qui sera distribué aux habitants de Montrevel-en-Bresse dans les jours à venir, avec le dépliant de découverte pédestre de la commune, réalisé en lien avec le CAUE. Ce parcours permettra aux touristes de s'approprier Montrevel-en-Bresse et aux

habitants de connaître l'histoire de leur commune. Ce fascicule synthétique sera complété par des panneaux qui développeront les informations et par la notice détaillée sur site internet. Les élus, agents et prestataires en charge de ce projet sont vivement remerciés.

M. le Maire note que l'expression du groupe minoritaire a été publiée, comme il se doit. Il regrette cependant les contre-vérités publiées.

Concernant la réunion publique PLU, la communication a été large et les membres élus de la commission de suivi PLU, dans laquelle la minorité est représentée, ont été informés lors de plusieurs réunions, information doublée d'une communication électronique. Il a d'ailleurs été question de cette réunion lors du Conseil municipal du 17 juin. Il regrette l'absence des élus de la minorité depuis plusieurs mois lors des réunions de la commission PLU et lors des trois dernières réunions du Conseil municipal.

Il indique par ailleurs qu'il n'a jamais pris parti en tant que Maire pour une association plus qu'une autre.

Enfin il juge étonnant que soit reproché un manque d'information lié à l'étude urbanistique sur le secteur Carronnière alors que les informations ont été données lors d'un Conseil municipal, réunion à laquelle n'étaient pas présents les élus de la minorité.

Il précise que l'honnêteté en démocratie consiste à ne pas manipuler l'information, afin de préserver la confiance et la légitimité des institutions, notamment celles en charge du quotidien de nos concitoyens.

#### Informations diverses :

Un retour est fait sur les dernières manifestations (bal du 13 juillet, bal des élèves du collège, spectacles de la Lune à l'envers...).

Sébastien RIGAUDIER rappelle que le forum des associations aura lieu le 6 septembre, place du Général de Gaulle, avec un éventuel repli à la salle des fêtes, en fonction de la météo.

Christelle PERROUD informe l'assemblée du déroulement efficace des travaux de végétalisation des cours d'écoles.

### **I-2. Relevé des décisions de l'intercommunalité concernant la commune,**

Jean-Pierre ROCHE explique que le feu d'artifice tiré le 14 juillet à la Plaine Tonique n'a pas pu se dérouler normalement. Seuls 30 % des artifices prévus ont pu être tirés, en raison d'un début d'incendie sur une barge de lancement.

Un deuxième tir n'est pas prévu.

### **I-3. Questions diverses.**

Néant

## II. Affaires administratives et financières

### II-1. Acquisition d'un bien cadastré AC 96 – Rue du Comte de Montrevel – correctif

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Monsieur le Maire rappelle que :

- la délibération 020-2025 du 15 avril 2025 a acté l'acquisition d'un bien immobilier situé sur la parcelle AC 96 d'une superficie de 337 m<sup>2</sup>, rue du Comte de Montrevel,
- le tènement de ce local situé au centre de Montrevel-en-Bresse pourrait faire l'objet d'un projet de création d'un espace partagé (placette, cheminement, stationnement...).

Il précise que cette délibération indiquait par erreur que les frais d'agence étaient à la charge de l'acheteur et qu'il convient de délibérer à nouveau pour rectifier cette modalité et préciser qu'ils sont à la charge du vendeur

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la rectification de la délibération 020-2025 du 15 avril 2025, précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune, les frais d'agence étant à la charge du vendeur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de l'immeuble et tous documents afférents**

## II-2. Rénovation du restaurant scolaire – choix des entreprises

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux pour la rénovation du restaurant scolaire.

La consultation était divisée en 8 lots :

- Lot 01 : Démolitions Maçonneries
- Lot 02 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 03 : Plâtrerie Peinture
- Lot 04 : Carrelage Faïences
- Lot 05 : Revêtement de sols souples
- Lot 06 : Faux plafonds
- Lot 07 : Electricité CFO CFA
- Lot 08 : Chauffage Ventilation plomberie sanitaires.

L'annonce légale a été envoyée le 20/06/2025 pour parution au BOAMP. L'annonce est parue ce même jour 20/06/2025.

La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 20/06/2025 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 11/07/2025 à 12 H 00.

Arrivée de Pascale CAVILLON à 18 h 40

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix : 40 % : Note = (Pmin / Poffre) x 40	40/100
Valeur technique : 60% Définition et appréciation du critère : <b>1.</b> Une note descriptive sur les moyens humains et matériels affectés au chantier – Organigramme nominatif du personnel affecté au chantier (15 points) <b>2.</b> Une note descriptive sur la méthodologie d'intervention en fonction des contraintes et des difficultés techniques propres au chantier (30 points) <b>3.</b> Information sur les matériaux utilisés pour la réalisation du chantier - Joindre impérativement les fiches techniques descriptives de tous les produits (15 points)	60/100

L'offre recevant la note globale la plus haute sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par ARCHILEX le mandataire,

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE d'attribuer les marchés comme suit :**

- Lot 01 : Démolitions Maçonneries à l'entreprise RENAUD pour un montant de 53 878,88 € HT
- Lot 02 : Menuiseries intérieures bois à l'entreprise MENUISERIE BEAL pour un montant de 24 102,40 € HT
- Lot 03 : Plâtrerie Peinture à l'entreprise BUGEY PEINTURE pour un montant de 44 863,30 € HT

Lot 04 : Carrelage Faiences à l'entreprise CARRELAGES BERRY pour un montant de 22 907,00 € HT  
Lot 05 : Revêtement de sols souples à l'entreprise PEROTTO pour un montant de 16 235,80 € HT  
Lot 06 : Faux plafonds à l'entreprise MCP pour un montant de 22 615,90 € HT  
Lot 07 : Electricité CFO CFA à l'entreprise MICHELARD pour un montant de 28 804,36 € HT  
Lot 08 : Chauffage Ventilation plomberie sanitaires à l'entreprise BRACHET COMTET pour un montant de 128 000,00 € HT

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leurs exécutions.**

**DIT que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2025 en dépenses d'investissement au compte 2135 / opération 26.**

Christelle PERROUD précise qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre, les élèves déjeuneront à l'Espace 351. Les associations utilisatrices de cette salle ont été prévenues en amont. Des solutions temporaires de mise à disposition d'autres équipements leur ont été proposées.



### **II-3. Liquidation des acquis de l'association des Amis du musée océanien et de Saint Pierre CHANEL et acceptation de la commune.**

Rapporteur : Jean-Yves BREVET

Monsieur le Maire rappelle que le musée océanien et de Saint Pierre Chanel a fermé ses portes, au regard d'une double circonstance, celle de la demande du diocèse de récupérer les locaux du musée et celle de la baisse du nombre de bénévoles ayant entraîné une baisse forte de l'activité, en particulier depuis le COVID.

Face à cela, un projet partenarial entre la mairie, l'association et le diocèse a été engagé pour donner à voir l'histoire de Pierre Chanel, avec une exigence laïque. La commune a fait appel à une chargée de conservation et de médiation, ainsi qu'à une artiste plasticienne et un vidéaste. Un travail important est ainsi réalisé depuis le début de l'année avec les bénévoles de l'association, actuels ou anciens, le père Monnoyeur, la commission diocésaine d'art sacré, la conservation départementale mais également d'autres institutions comme le Monastère royal de Brou, la mairie de Collonges, le musée de la Neylière...

Le 27 juin, l'assemblée générale de l'association a acté sa dissolution. L'engagement des bénévoles perdurera par de la médiation autour des éléments installés au sein du sanctuaire, de passation de cette histoire. Mais la forme juridique de l'association n'était plus adaptée, son objet, le musée proprement dit, n'étant plus.

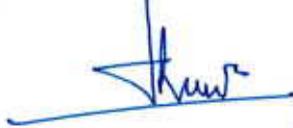
Il précise que conformément à ses statuts, les sommes sur les comptes de l'association sont reversées à la commune et qu'une délibération doit accepter ces crédits, pour un montant estimé à ce jour à 29 500,41€. Par cette délibération, il propose également de remercier, au nom de la commune, l'ensemble des bénévoles pour leur action et leur énergie au service de la commune, de l'histoire et de la mémoire de Cuet.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- 1. D'accepter la liquidation des acquis de l'association « Les Amis du musée océanien et de Saint Pierre Chanel » et le reversement des sommes disponibles sur les comptes de l'association à la commune, pour un montant estimé à 29 500,41 €.**
- 2. D'affecter ces crédits au budget communal au compte 756, chapitre 75**
- 3. D'adresser, au nom du Conseil Municipal, les remerciements de la commune à l'ensemble des bénévoles pour leur engagement, leur action et leur contribution à la valorisation de l'histoire et de la mémoire de Pierre Chanel et plus largement du hameau de Cuet.**

La séance est levée à 19 heures.

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre ROCHE



Le Maire,  
Jean-Yves BREVET

